

Commune de Pierlas
République française
DEPARTEMENT

Séance de l'an deux-mille vingt-cinq et le premier avril

Date de la convocation : 25/03/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le premier avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de BRES Jean-Marie

Membres en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Pour : 5
Contre : 0
Abstentions : 2

PRESENTS : ALZEAL Gilbert, BRES Jean Marie, TOCHE Jean-Louis ; MARTIN (BOASSO) Bernadette, JOLY Daniel, TOCHE Sylvette, ALZEAL Maurice

REPRESENTES : ALZEAL Sandra

ABSENTS / EXCUSES : MARTINELLI Gilbert,

Secrétaire de séance : TOCHE Sylvette

2025.005 Vote du Compte Financier Unique 2024 – PIERLAS

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la mairie de Pierlas ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la mairie de Pierlas

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du



**Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Marie BRES**